

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : TEAM MENOU MOTO CROSS
E-MAIL : toulmonde0015@orange.fr
TÉLÉPHONE : 06 84 43 91 16
ORGANISATEUR TECHNIQUE : TOULMONDE Pascal

N° D'ÉPREUVE FFM : 740
DATE : 29/09/2024
LIEU : SAINTE MENEHOULD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence :	014513
Président du Jury ou Arbitre*	DANEL Ludovic	Licence :	069748
Membre du Jury	SIMON Alain	Licence :	150708
Membre du Jury	BECARD Jol	Licence :	246985
Commissaire technique responsable	DILLET Rémy	Licence :	053218
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER Morgane	Licence :	362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MINI	ÂGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 65cc Grand Est	7	11	65cc	
Ligue 125cc	13		125cc2T	
Ligue 250cc/450cc	13* / 15*		125cc2T à 450cc4T	(13*: 13ans 125cc2T et 15* ans > 125cc2T)
Trophée 250cc	15		144cc2T, 150cc2T, 250cc2T, 250cc4T	
Trophée Féminines Motos Anciennes	13/15		125cc2T à 450cc4T / 125cc2T jusqu'à 500cc	13ans = 125cc2T / 15ans > 125cc2T
Quad Grand Est	16		250cc4T à 525cc2T et 4T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **NANJI Désiré**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche **SAINTE MENEHOULD**

Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) **5mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès : **Terrain Roland TOULMONDE**
Nom du site
Adresse **SAINTE MENEHOULD**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1560**
Largeur minimum de la piste **5**
Largeur de la grille **28**
Longueur de la ligne droite de départ **75**
Nombre d'OCP* **10**
*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**
En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30-03-2024**

TEAM MENO MOTO CROSS

18 rue de la Haute Maison
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél : 06.84.43.91.16

VISA DE LA LIGUE

DATE: **25 04 2024**

P.O. M. COSTICH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54100 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.03

VISA DE LA FFM

DATE: **16/05/2024**

NUMÉRO: **24/0538**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org